



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
N° 074 /2021

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT POUR LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Le Maire de Merville,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route, notamment les articles R.10 et R.225,  
Vu le Code Pénal,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement **place du 11 novembre 1918 et rue Emile Pouvillon à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet 2021** qui se tiendra le **mardi 13 juillet 2021**,

**ARRETE**

Article 1er :

La circulation et le stationnement seront interdits Place du 11 Novembre 1918, le mardi 13 juillet 2021 à partir de 8h00 au mercredi 14 juillet 2021, 2 heures ; à l'occasion de la fête nationale.

Article 2 : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Emile Pouvillon (de la rue Joseph Bon jusqu'à l'angle de la rue des Pyrénées) le mardi 13 juillet à partir de 14h00 au mercredi 14 juillet 2021, 2 heures, à l'occasion de la fête nationale.

Article 3 : La société SMTC mandatée par la CCHT est autorisée à installer un podium, place du 11 novembre 1918. A sa charge de respecter les normes de sécurité en vigueur.

Article 4 :

La signalisation réglementaire de fermeture de la voie sera mise en place par la commune avec un déviation Rue Joseph Bon et Rue des Pyrénées.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6:

Madame le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Le service des transports, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie de Grenade-Cadours et Messieurs les Agents de Police Municipale, sont chargés pour chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Merville, le 02/07/2021

Le Maire  
Chantal AYGAT



Affiché le :